



Demande certificat de qualification,
pour la détention et l'utilisation des artifices des catégories F4-T2
Décret n°2019.540 du 28 mai 2019

Votre demande est à adresser à la préfecture de votre lieu de résidence.

Ce formulaire doit être intégralement complété et signé

PREMIERE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

Identification du demandeur :

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Né(e) le : à

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse mél :

Pièces à fournir en photocopie :

- Copie R/V de la CNI
- Justificatif de domicile (attestation hébergement+facture le cas échéant)
- Copie de l'attestation de fin de stage datant de moins de 5 ans
- Copie de l'attestation de réussite datant de moins de 5 ans
- Preuve de participation au montage et au tir de 3 spectacles, comportant des artifices classés dans les catégories F4-T2 sur une période maximale de :
5 ans pour le niveau 1 et 2 ans pour le niveau 2

A FOURNIR EN + POUR UNE PREMIERE DEMANDE

- l'artificier doit fournir **la preuve de sa réussite à l'épreuve pratique et théorique**. Il ne peut obtenir un certificat de qualification de niveau 2 seulement après 1 an de certificat de qualification de niveau 1.
- Pour une 1^{ère} demande de certificat de qualif de niveau 2, il devra fournir un justificatif de 3 tirs ou montages de feux.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à le.....

Signature,

Formulaire à adresser :

- soit par courriel à pref-defense-prevention@indre-et-loire.gouv.fr

- soit par courrier à Préfecture de l'Indre et Loire - Bureau de la Défense Nationale et de la Protection Civile
15 Rue Bernard Palissy 37925 TOURS Cedex 9